



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E53717

VALABLE JUSQU'AU

23/11/2026

ÉDITÉ LE 17/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2006

Raison sociale : BURTIN BATIMENT

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/07/2006

Capital : 5 000

Sigle : BURTIN
109 CHEMIN DES VERNAYS
01560 CURCIAT-DONGALON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BOURG EN BRESSE 2006 B 554

Siret : 490 700 267 00019

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 00.17193 V 1

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 21001719w0021

Téléphone : 04 74 52 93 01

Fax : 04 74 52 96 08

Portable : 06 23 24 08 72

Responsabilité légale :

BURTIN SIMON GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 21001719w0021

Site Internet :

E-mail : burtin.batiment@orange.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/10/2025

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 641 543

Tranche de classification : CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)		23/09/2025
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)		23/09/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement		23/09/2025
3111	Tuiles canal (Technicité courante)		23/09/2025
Nombre total de qualifications : 4			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.